

моделей «Экономика – это мир животных», «Экономика – это здание» в исследуемом материале не выявлено.

#### **Литература:**

1. Баранов А.Н., Караулов Ю.Н. Словарь русских политических метафор/ Баранов А.Н., Караулов Ю.Н. - М.,1994. – 330 с.
2. Лакофф Дж., Джонсон М. Метафоры, которыми мы живем/ Лакофф Дж., Джонсон М. – М.: Едиториал УРСС, 2004. – 256 с.
3. Чудинов А.П. Россия в метафорическом зеркале: когнитивное исследование политической метафоры (1991-2000)/А.П.Чудинов. - Екатеринбург, 2001.- 238 с.

**УДК 804.0:930**

**ББК 81.471.1-03-316**

### **ИСТОРИЧЕСКИЙ АСПЕКТ ФРАНЦУЗСКОЙ ОНОМАСТИЧЕСКОЙ СИСТЕМЫ**

#### **HISTORICAL ASPECT OF THE FRENCH ONOMASTIC SYSTEM**

Н.В. Меркулова

Воронежский государственный архитектурно-строительный университет, Воронеж

**Аннотация:** Статья посвящена изучению французской ономастической системы в ее историческом развитии. Определены типичные особенности собственных имен на каждой стадии их эволюции. Обсуждаются проблемы норм и процесса номинации. Затрагивается аспект социального восприятия онимов.

**Ключевые слова:** французская ономастика, имя собственное, оним, номинация, ономастическое восприятие

**Abstract:** This article is devoted to the study of the French onomastic system in its historical development. The typical features of proper names at each stage of the evolution are identified. The problems of norms and of nomination process are discussed. The aspect of the social perception of onyms is affected.

**Key words:** French onomastics, proper name, onym, nomination, onomastic perception.

L'étude du système onomastique semble d'autant plus importante que le prénom constitue, au fond, la plus ancienne tradition sociale de l'humanité et son histoire se développe à travers de pittoresques avatars.

Dans la plupart des civilisations antiques, chaque individu reçoit un nom qui lui est propre. Ce nom est beaucoup plus qu'une «étiquette»: il a une dimension magique, il constitue à la fois un trait d'union entre l'individu et le reste du monde, et un lien sacré, une arche d'alliance entre l'individu et le cosmos. Alors, dans la plupart des cultures on nomme les nouveau-nés avec beaucoup de soin. Les chaldéens, par exemple, tenaient compte des influences astrales et assemblent, pour composer un nom, les lettres dont les vibrations correspondent aux planètes du ciel de la naissance. Le nom doit ainsi se trouver en résonance permanente avec le cosmos et assurer à son porteur un destin harmonieux. C'est dans le même esprit que le nom de Dieu est tenu pour un secret par toutes les hautes traditions, en Chine comme en Inde, en Egypte comme à Summer. L'Egyptien devait assimiler les noms de tous les Dieux et surtout tous les noms d'Osiris. Dans le «Livre des morts» (ch. 145) l'initié franchit les portes et les obstacles en criant aux gardiens : «Dégage moi le chemin. Je te connais. Je connais ton nom et je connais le nom du Dieu qui te protège» [11]. Plus près de nous, la Bible comme le Coran nous révèlent que la connaissance du Grand Nom de Dieu, le seul ignoré parmi ses 40000 formes, a permis à Salomon d'asservir les Démons [4]. Le but de toute magie est, en définitive, de connaître le Nom de Dieu.

En fait, le caractère sacré des noms est déjà un aspect fondamental de la mentalité primitive que les ethnologues ont bien dégagé. C'est peut-être plus probablement une donnée constante universelle qui subsiste dans la psychologie moderne. Et on peut citer les mots d'un des plus célèbres écrivains français, Honoré de Balzac, qui ne pense guère autrement que les docteurs de Babylone en écrivant : «Je ne voudrais pas prendre sur moi d'affirmer que les noms n'exercent aucune influence sur la destinée. Entre les faits de la vie et le nom des hommes, il est de secrètes et d'inexplicables concordances ou des accords visibles qui surprennent; souvent des corrélations lointaines, mais efficaces, s'y sont révélées» [3], - ce qui prouve parfaitement l'importance exceptionnelle d'une étude sérieuse et profonde du système onomastique dès ses origines.

L'actualité de l'appel aux sujets spécialisés du fonctionnement du système onomastique national français est prouvée par les principes fondamentaux de la réalisation des études dans le contexte interculturel élaborés par telles communautés internationales linguistiques, comme la Société Française d'Onomastique, The International Council of Onomastic Sciences, Europhras, Onomastica Canadiana etc. L'objectif essentiel de ce travail est donc de poursuivre le processus évolutif du système onomastique français (la «grande histoire des

petits noms»), d'autant plus que les ouvrages et les documents sur le sujet sont rares ou difficiles à interpréter.

Le prénom, comme nous le concevons aujourd'hui, c'est la désignation onomastique individuelle et légale d'une personne - désignation nécessaire mais insuffisante puisqu'elle doit obligatoirement accompagner un nom de famille, en principe héréditaire – le patronyme [1: 35-36]. Comme tel, l'usage du prénom est assez moderne: il n'a pas encore deux cents ans. Dès lors que l'on devient nombreux à porter le même nom, il faut bien trouver à nouveau un moyen de se distinguer. Les faits et les gestes des individus, leurs qualités, leur sagesse ou leur férocité, provoquent nécessairement le besoin de les désigner parmi les autres, bref de les nommer. C'est ainsi que l'histoire des noms oscillera longtemps entre ces deux options: la dénomination individuelle ou collective.

Les gaulois et les celtes, tout au moins leurs chefs, portent un nom personnel généralement simple, comme *Crixus* ou *Galba*. Mais ce nom est souvent composé et, dans ce cas, il a une signification de fonction ou une valeur de symbole, dans un but essentiellement pragmatique. Il doit à la fois désigner avec précision celui qui le porte, et lui servir de gage de réussite (de fétiche). *Vercingétorix*, par exemple, est composé de trois éléments : *rix* signifie chef, *cingeto* signifie combattant, et *uer* (ou *ver*) est un superlatif. L'ensemble pourrait se traduire: «super-chef-des-guerriers».

Vers le III-ème siècle, parmi les gaulois occupés, nombreux sont les notables (fonctionnaires, marchands, entrepreneurs) naturalisés, ou «collaborateurs», qui adoptent le système onomastique romain en latinisant leurs noms. Ce système reflète très bien la civilisation organisée et synthétique dont il est issu. L'individu fait d'abord partie d'un groupe, et le groupe se rattache en fait à un nom d'ancêtre; c'est l'apparition du clan, utilisant la tradition aux fins de privilège. Chacun est donc désigné d'abord par le *gentilice* ou nom du clan (on disait la *gens*), suivi d'un *cognomen* (ou nom de famille, au sens large de personnes partageant le même foyer: maîtres, parents, serviteurs), complété enfin d'un *praenomen*, seule désignation individuelle, choisie aussitôt après la naissance, et liée - du moins à l'origine - à quelque événement ou quelque particularité comme, par exemple, *Primus* («le premier»), *Lucius* («lumière») ou *Chaeus* («taché») etc.

Les prénoms romains constituent un système rigide et fermé. A l'origine, on n'en compte que trente, dont quatorze vont rapidement disparaître. Les femmes romaines en portaient rarement, et le plus souvent pour indiquer simplement leur ordre de naissance: *Prima*, *Secunda* etc... À l'âge adulte, on reçoit parfois un

vocable personnel supplémentaire, *l'agnomen*, sorte de surnom utile à distinguer les homonymes: *Claudius* («boiteux»), *Barbatus* («barbu») etc.

Le prénom, tel que nous le connaissons, est à peu près né. Les vocables vont perdre peu à peu leur signification initiale et constituer une sorte de catalogue où l'on choisira un nom sans forcément vouloir lui rattacher un sens précis. La plupart de ces noms va pour un temps s'imposer fortement aux ancêtres de la nation française, pour des raisons d'ailleurs bien éloignées du génie de la race. En réalité, il ne se seraient pas implantés aussi généralement si la théocratie catholique n'en avait répandu l'usage par le rite du baptême. Il était en effet de bon ton de perpétuer des noms portés par les premiers chrétiens, les martyrs et les saints de Rome, tels que *Paulus*, *Petrus*, *Désidérius* (*Didier*), *Laurentius*, *Vincentius* (*Vincent*), *Remigius*, etc. Puis parmi les nouveaux porteurs de ces noms, des évêques et de nouveaux saints engendreront à leur tour la vénération et des cultes locaux.

Mais on ne peut étouffer complètement les racines profondes des peuples et, vers le V-ème siècle, un contre-courant va concurrencer dans les familles la vogue des noms et du système latin, et peu à peu les supplanter. Les traditions locales, alliées au christianisme victorieux, ont détruit en Gaule l'usage des gentilices et noms de famille. Il n'y a plus, pour longtemps, que les noms de baptême. C'est le retour au principe du nom unique. Parallèlement, si la langue latine s'impose et que le francique cesse totalement d'être parlé au X-ème siècle, les noms germaniques vont remplacer en quelques décennies les noms romains, en se latinisant dans la forme, sauf peut-être la Provence où cette invasion sémantique est presque achevée au VII-ème siècle. La mode des *Baldwinus* (*Baudoin*), *Teutaldus* (*Thibault*), *Willhelmus* (*Guillaume*), *Hrodobertho* (*Robertus*), *des Karl*, *des Hugo*, etc., a rendu exceptionnel l'usage des noms latins.

Alors on voit que les tendances s'implantent puis souvent s'inversent. Vers l'an 1000, l'usage exclusif de noms uniques a rendu trop fréquents les homonymes. Ce n'est guère pratique, et c'est parfois ridicule. C'est l'exemple cité par M. De Montaigne «des cent dix chevaliers assis à la même table et qui tous s'appelaient Guillaume» [9]. Aussi, pour permettre aux individus de se démarquer les uns des autres, les surnoms se généralisent bien vite. On prend - ou on reçoit - un surnom lié à son pays d'origine (*Langlais*), à sa maison (*Latour*), à sa situation (*Duval*, *Dupré*), à son métier (*Lemaréchal*, *Meunier*) etc. Ou bien encore le nom peut se déformer par une sorte de phénomènes linguistiques.

Puis, à partir du XIII-ème siècle, les surnoms tendent à devenir héréditaires, et c'est ainsi que se forment, au Moyen Age, en grande partie les noms de famille

français (plus d'une centaine de mille) qui sont en quelque sorte la transmission d'un nom (ou surnom) unique et personnel porté une première fois par un aïeul. Il n'y a de cela, après tout, qu'une vingtaine de génération et l'on a pu dire que les gens portent en eux-mêmes la plus vieille archive qui les concerne. Mais, longtemps encore, le nom de baptême servira seul à désigner l'individu, le surnom même héréditaire, ne servant qu'à différencier les homonymes.

Au XVI-ème siècle, à l'époque dite «moderne», les usages se sont fixés à peu près. Les pouvoirs temporels et spirituels vont d'ailleurs s'en mêler. Le 10 août 1539, François I-er prescrit que tous les actes judiciaires et notariés seront désormais rédigés en français et non plus en latin, et oblige les curés à tenir des registres de baptême. Donc, l'état civil est né. En 1598, l'édit de Nantes oblige également les pasteurs à enregistrer les naissances des protestants [6].

Puis le Concile de Trente (réuni de 1545 à 1563) recommande aux responsables des baptêmes l'usage exclusif des noms de saints [5]. Cette disposition sera rendue obligatoire par le Rituel de 1614, rédigé sous l'égide du pape Paul V. Cette rigueur ne concerne guère les campagnes où l'on choisit les prénoms sur les premiers Almanachs colportés depuis 1480. Elle vise les «gens du monde» qui aiment à se distinguer en choisissant des prénoms dans la littérature courtoise ou dans l'antiquité gréco-romaine. Jusqu'à la fin du XVIII-ème siècle, on rencontrera des *Olympe* et des *Hercule*, des *Amarante* et des *Pindare*. Mais ce n'est plus très étonnant, en ces temps où se prépare la toute proche explosion de liberté et d'anticléricisme que va représenter la Révolution française.

La révolution s'est efforcée, en quelques courtes années mais bien pleines, de laïciser totalement les institutions et d'arracher à la religion, organisée et toute puissante, le contrôle des individus et l'administration de leurs activités. La Révolution française, plus qu'une affaire politique, c'est l'espoir du renouveau total. La volonté de larguer le passé est telle qu'elle entraîne même la rupture avec le temps - la suppression du calendrier - par un décret fameux du 25 octobre 1793 (4 frimaire an 11). On ne se contente pas de changer la structure du temps (douze mois de trente jours groupés en décades), on modifie en même temps l'onomastique. Les jours et les mois changent de noms et les saints patrons sont chassés des 365 niches du calendrier.

Pour la première fois, le mot *prénom* apparaît dans la langue française officielle avec la loi du 20 septembre 1792, qui en fait définitivement un élément accolé au nom patronymique pour constituer la désignation onomastique des individus. Si les nouveaux «citoyens» conservent leurs précédents noms, ils sont par contre désormais libres dans le choix des prénoms de leurs enfants. Il est de

bon ton de les choisir dans le nouveau calendrier. Les tout frais officiers publics chargés de l'état civil vont, durant quelques années, enregistrer des petits *Lièvre, Platane, Citron, Tabac*, et des petites *Carpe, Primevère, Fraise* ou *Camomille*. Le zèle révolutionnaire s'en mêle, mais aussi la flagornerie, et souvent la bêtise qui vont conduire à de curieux excès. En effet, les prénoms révolutionnaires, que l'on trouve pittoresques avec le recul, n'ont pas dû toujours être faciles à porter. On relève sur les registres de l'époque des garçons prénommés *Tricolor, Droit-de-l'homme, Sans-culotte, Plein-d'amour-pour-sa-patrie* etc, et des filles prénommées *Claire récolte, Corbeille-d'or, Sans-crainte, Affranchie* et *Va-de-bon-coeur-pour-la-République* [7]. Heureusement, ces excès sont assez marginaux et, dans l'ensemble, le public reste fidèle aux bons vieux noms des saints. Evidemment, les législateurs de la Révolution avaient méconnu la force des liens avec le passé, la puissance des anniversaires. La chronologie nouvelle rompait avec l'histoire. S'accordant au futur, elle restait sourde au passé, même le plus récent. Elle n'a pas eu le temps de pousser des racines dans l'âme du peuple et a disparu sans être regrettée des contemporains.

C'est Bonaparte, nommé Consul à vie, qui va restreindre cette liberté désordonnée, par la loi du 11 germinal an XI (1-er avril 1803). Plus tard, devenu Empereur, il abandonnera complètement le nouveau calendrier (en septembre 1805). La loi de germinal opère un retour radical à la situation antérieure puisqu'elle supprime le libre choix et stipule que les prénoms doivent être issus d'un calendrier existant. En ce sens elle permet de renouer avec les traditions religieuses, tout en conservant le bénéfice de la laïcité acquise. L'utilisation du pluriel à propos de *calendriers* confirme bien en effet que les noms du calendrier révolutionnaire sont admissibles au même titre que ceux du calendrier catholique. La loi autorise aussi les noms des personnages connus de l'histoire ancienne, entérinant ainsi la mode et peut-être plus particulièrement le goût de Bonaparte pour l'antiquité romaine. La loi de germinal entend fixer définitivement l'onomastique. Aussi vastes soient-elles, la liste de tous les saints (près de 40000) et celle de tous les personnages illustres de l'histoire ancienne sont des ensembles clos. Mais il ne semble pas possible d'en dresser l'inventaire exhaustif. Or, bien au contraire, la commission de l'état civil doit montrer de la sagesse en faisant belle part à l'interprétation. On permet donc le libre jeu des transformations de la mode et de l'évolution de la langue laissant à la jurisprudence son rôle de garde-fou. Le mauvais goût étant la chose la mieux partagée du monde et non pas le bon sens, les litiges qui vont opposer le public et les officiers de l'état civil durant deux siècles sont assez pittoresques. Ce sont ces fonctionnaires qui en définitive vont façonner

les usages, car la sanction de leurs décisions est pratiquement nulle. Une fois par an, le parquet vérifie les registres de l'état civil et, à l'occasion de quelques inscriptions, adresse aux officiers responsables une note de réprobation pour avoir accepté certains prénoms. Par contre, devant un refus d'inscription, le particulier, s'il n'entend pas modifier son choix, doit saisir la Justice. Un acte de l'état civil étant immuable dès l'instant que sa rédaction est achevée, on a pu trop souvent voir accepter l'inacceptable. En réalité, les difficultés sont contenues dans le texte même de la loi. En somme, elle n'a rien réglementé, et suppose à tous les maires ou secrétaires de mairie des connaissances historiques et religieuses illimitées, ou au moins une bibliothèque importante contenant tous les calendriers.

Le calendrier le plus ancien qui a été conservé est celui d'un «chronographe» (ou almanach) de l'an 354. Dès l'an 430 l'église rédige un martyrologe (ou liste de saints). Mais ce n'est qu'au XV-ème siècle avec l'invention de l'imprimerie que l'on verra apparaître dans le public des calendriers proposant des saints à fêter ou honorer chaque jour. En 1584, en logique application du Concile de Trente qui rend obligatoire l'usage des noms de saints, un martyrologe officiel est dressé à Rome qui, outre la compilation des biographies antérieures, sera augmenté au fur et à mesure des saints canonisés dans les règles qui seront définitivement fixés à partir de 1634 par Urbain VIII. Plusieurs listes calendaires à prétention exhaustive ont été tentées à l'initiative de particuliers et, malheureusement, il s'est trouvé des officiers de l'état civil pour leur prêter un caractère officiel.

En 1865, par exemple, la Librairie Paul Dupont avait diffusé une brochure accompagnée d'une recommandation du Ministre de l'Intérieur «approuvant que ce manuel fut signalé à MM. les fonctionnaires administratifs par la voie du Bulletin Officiel». Cette liste a pu faire illusion d'autorité, mais, malgré son importance, elle est si peu exhaustive qu'elle omet des prénoms aussi usuels qu'*Aurore*, *Bernadette*, *France*, *Gisèle*, *Nicole*, *Simone*, *Yolande*, *Lionel*, *Max* ou *Stéphane*. Le tribunal de Compiègne (7 février 1912) a mis en garde contre le crédit de telles listes, en effet, il n'existe aucune liste officielle de prénoms en France. Encore il y a bien là aussi une difficulté dans la loi de germinal, qui laisse les officiers d'état civil devant des problèmes d'appréciation. La loi parle des personnages de l'histoire ancienne, mais de quel point de vue faut-il juger l'ancienneté? Cette notion d'histoire ancienne a donné prise à d'autres sujets de discussion. Elimine-t-elle, par exemple, les noms tirés de la mythologie? La question n'a jamais été bien tranchée. Les prénoms bibliques sont-ils historiques? Une loi de 1855 a opté pour l'affirmative. Les musulmans, par exemple, qui n'ont pas le choix d'une liste calendaire, utilisent fort

souvent des prénoms historiques, et y incluent volontiers l'actualité: *Gaule, Clémenceau* etc.

Mais toutefois il faut bien considérer que les mots trop marqués font des prénoms difficiles à porter vingt ans après. Les prénoms historiques sont trop souvent liés à l'actualité ou à la mode. Ils risquent de porter un préjudice ultérieur à leurs titulaires. Faisant leur principe le dicton de Voltaire: «C'est un poids bien pesant qu'un nom trop tôt fameux» [12], les officiers comme les tribunaux considèrent le plus souvent que l'histoire ancienne se limite à l'antiquité.

A la suite des dispositions du Concile de Vatican, la Sacrée Congrégation des Rites a promulgué un nouveau *Calendrier général de l'Eglise romaine* [2]. Il limite à 157 le nombre des saints proposés à la vénération universelle, en même temps qu'il modifie les dates qui sont attribuées à certains d'entre eux, pour permettre (à trois exceptions près) de les honorer à la date anniversaire de leur mort. Quarante-quatre saints sont, à cette occasion rayés des contrôles par le Saint-Siège, faute de base historique. Cette «épuration» entend laisser le plus grand nombre des fêtes de saints à la célébration de chaque Eglise, nation ou famille religieuse particulière. C'est une véritable décentralisation liturgique.

Dans cet esprit, le Centre National de Pastorale Liturgique a établi, en liaison d'ailleurs avec les syndicats professionnels de fabricants d'agendas, de fleuristes et d'autres métiers, une liste d'environ six cents saints patrons, proposés à la vénération plus particulière des francophones. Mais parmi les bouleversements de Vatican, il faut surtout remarquer une réforme de taille: le Rituel du Baptême promulgué par Paul VI le 20 juin 1969 ne fait plus aucune obligation concernant le choix des prénoms. C'est un abandon radical des dispositions du Concile de Trente qui exigeaient de retenir des noms de saints. L'Eglise apparaît ainsi brusquement plus laïque et plus libérale que la loi républicaine.

L'apport linguistique des Français d'adoption et des étrangers (il y en a près de quatre millions en France), la vogue des problèmes régionaux, la puissance de l'information moderne, font de la planète un village, comme dit McLuhan [8]. Il est normal dans ces conditions que l'onomastique évolue en même temps que la langue et que les moeurs. Les tendances modernes sont dans l'ensemble assez libérales. Dans le même esprit, les maires admettent souvent aujourd'hui des prénoms étrangers, en particulier, danois: *Kirsten, Hvidtfeld, Hjalmar, Biorn, Svern* etc. Ce libéralisme s'est étendu aux variantes. On conçoit très bien maintenant que le féminin de *Joseph* soit *Josèphe* à Paris, *Josephte* en Savoie, *Josette* en Languedoc, *Josée* en Lorraine ou que *Léon* donne *Léone, Léonce, Léona, Léonie* et *Léontine*.

Aujourd'hui les secrétaires de mairie sont cultivés, mais les usages sont plus tolérants, et les Français aiment à dire qu'il n'y a pas d'orthographe pour les noms propres. Les variantes sont en définitive peu nombreuses et ont souvent du charme. Le goût un peu snob pour le «Y» n'a pas donné de mauvais résultats avec *Elyane*, *Henry* ou *Raymond*, et l'on peut seulement déplorer quelques formes barbares comme *Yrène* ou *Lydia*. La seule intransigeance des fonctionnaires et des tribunaux et que l'on relève avec une certaine constance - et qui paraît parfaitement justifiée - concerne les diminutifs. En effet, on ne considère jamais assez qu'un prénom est donné pour la vie. Jusqu'à une loi de 1955 il était d'ailleurs absolument impossible d'en changer. Cela expliquait l'attitude plus rigoureuse des officiers de l'état civil qui ont pour consigne essentielle de veiller à l'intérêt ultérieur de l'enfant prénommé.

L'instruction générale relative à l'état civil traite fort bien du problème des prénoms qui peuvent être donnés à un enfant nouveau-né. Il n'en reste pas moins que le choix est souvent l'objet de litiges entre parents et officiers de l'état civil. A défaut de règles précises en la matière, l'instruction générale fait, notamment, appel au bon sens, au jugement personnel, à l'appréciation, mais aussi au réalisme, au libéralisme et à la prudence des maires, toutes notions abstraites qui peuvent varier d'un individu à l'autre, et même suivant les époques et les régions. Il paraît souhaitable de dresser une liste précise de tous les prénoms actuellement admissibles en France. L'établissement de cette liste pourrait être confié à l'Académie française ou à une commission spéciale créée à cet effet. Cette liste pourrait, d'ailleurs, être complétée ou révisée périodiquement.

Mais en réalité, l'établissement d'une liste officielle et limitative des prénoms pouvant être admis en matière d'état civil est pratiquement irréalisable en raison notamment du fait qu'il convient de tenir compte, pour l'admissibilité ou l'orthographe d'un prénom, des particularités locales. En outre, malgré des révisions périodiques, elle risquerait d'être constamment dépassée par l'évolution des usages. Il arrive aussi que les officiers méfiants soient amenés à refuser des prénoms qui, pour être ridicules, n'en sont pas moins parfaitement réguliers.

On peut remarquer que certains prénoms sont omis de l'usage parce qu'un calembour, une anecdote ou une chanson les ont marqués pour longtemps d'un ridicule presque indélébile. Des expressions comme: *A la tienne Etienne!* *Tu parles Charles!* ou *Salut Berthe!* etc - ont déclassé ces prénoms aussi radicalement qu'autrefois une «culotte» a eu raison de *Dagobert*. Et au contraire, parmi les prénoms tournés en dérision par les bons auteurs, quelques-uns: *Hélène*, *Angélique*, *Roger*, *Olivier* ou *Diane*, sont pourtant venus grossir les rangs des

«classiques» et «usuels». On peut y ajouter, depuis que la planète se rétrécit, le nombre de prénoms d'origine ou de consonance étrangères qui paraissent fantasques ou bizarres il y a quelques décades: *Macha*, *Lydia* et même *Nadine* - ont acquis le droit de cité. Le charme slave s'est bien implanté depuis avec de nombreuses *Natacha*, *Véra* ou *Sonia* qui entrent suffisamment dans les moeurs pour devenir à leur tour des noms «ordinaires» [10].

Mais, à l'inverse, on peut remarquer que des prénoms se démodent fréquemment. Cela peut être définitif comme: *Foulques*, *Othon*, *Ermangarde* ou *Aliénor*. Cela peut être provisoire. Des prénoms cessent d'être utilisés parce qu'ils sont victimes d'un usage abusif, tel *Germaine* ou *Suzanne*. D'autres prénoms sont tabous: ainsi, dans de nombreuses régions de France, il a été longtemps impensable de donner à sa fille le nom de *Marie* réservé à la Mère du Christ. Mais en fin de compte toutes ces modes et ces anti-modes évoluent sur une puissante continuité historique. Aujourd'hui encore, on peut constater que les gens prêtent aux noms une sorte de réalité propre ou de pouvoir, qui dépasse largement leur signification littérale ou leur fonction sociale, dont la preuve est le fait que l'on s'entoure toujours de cérémonies, religieuses ou profanes (le baptême en étant l'exemple de l'acte rituel de la première dénomination).

L'étude accomplie permet de faire la conclusion que l'évolution historique des noms reflète toutes les tendances économiques, politiques et culturelles de la société en mutation. Donc, sous l'influence et la régulation continue de la religion et de la législation le statut du nom a évolué du sacré vers le social sans perdre son aspect d'une dénomination individuelle et individualisant. Toutefois on peut constater des changements permanents du nom comme de toutes les institutions, ce qui fait perspectif les études ultérieures de la question.

#### **Литература:**

1. Меркулова Н. В. Эстетическая ономастика в художественном тексте и интертексте: основные функции и проблема перевода: монография / Н. В. Меркулова, С. В. Моташкова. – Воронеж: Воронежский ГАСУ, 2013. - 177 с.
2. Annuel Calendrier Liturgique Catholique 2013: Les fêtes des saints qui sont célébrés dans un pays... [Электронный ресурс] – Режим доступа: [vercalendario.info...liturgie...calendrier-2013.html](http://vercalendario.info...liturgie...calendrier-2013.html). (дата обращения 23.07.2014).
3. Balzac Н., de 2013: Citations et biographie [Электронный ресурс] / Н. de Balzac. – Режим доступа: [lescitations.net>citations/auteurs...De\\_Balzac.html](http://lescitations.net>citations/auteurs...De_Balzac.html). (дата обращения 23.07.2014).

4. Crampon A. La Sainte Bible : traduite en francais sur les textes originaux, avec introductions et notes, et la Vulgate latine en regard / A. Crampon. - Print-on Demand (P. : Société de Saint-Jean l'Evangeliste), 2012 (1894). – 658 p.
5. Concile de Trente 2013: Concile de Trente (19e Œcuménique) 13 Décembre 1545-4 décembre 1563 [Электронный ресурс] – Режим доступа: [avancezaularge.free.fr>conciles\\_trente.htm](http://avancezaularge.free.fr/conciles_trente.htm). (дата обращения 23.07.2014).
6. L'Edit de Nantes 2013: Il comprend l'édit de Nantes, les articles particuliers (ou secrets) et les deux brevets qui l'accompagnent [Электронный ресурс] – Режим доступа: [larocheusa.org>HUGU2.htm](http://larocheusa.org/HUGU2.htm). (дата обращения 23.07.2014).
7. Livre d'or. 2013: Département prenom, 20, rue J.-J.-Rousseau, 94200 Ivry-sur-Seine [Электронный ресурс] – Режим доступа: [quentindelaturprism.free.fr>histoireprenoms1.htm](http://quentindelaturprism.free.fr/histoireprenoms1.htm). (дата обращения 23.04.2013).
8. McLuhan M. The Gutenberg Galaxy: The Making of Typographic Man / M. McLuhan. – Toronto : University of Toronto Press, 1962. - 293 p.
9. Montaigne M., de Essais (French Edition) Man / M. de Montaigne. - Print-on-Demand, 2011. – 488 p.
10. Onomastique, origine des noms de familles 2013: Site de la Société Française d'Onomastique. Site du centre d'onomastique des Archives nationales [Электронный ресурс] – Режим доступа: [fr.geneawiki.com>index.php/Onomastique,\\_origine...](http://fr.geneawiki.com/index.php/Onomastique,_origine...) (дата обращения 23.04.2013).
11. Pierret P. Le livre des morts des anciens Égyptiens / P. Pierret. - Print-on Demand (P. : E. Leroux), 2012 (1907). – 608 p.
12. Voltaire électronique 2013: Citations et biographie [Электронный ресурс] – Режим доступа: [quod.lib.umich.edu>v/voltaire/](http://quod.lib.umich.edu/v/voltaire/). (дата обращения 23.07.2014).

**УДК 81-115+811.58**

**ББК 81.006.3+85.374.0,7(5Кит)**

**ВЕРБАЛЬНАЯ РЕПРЕЗЕНТАЦИЯ ОБРАЗА УЧИТЕЛЯ В  
КИТАЙСКОМ КИНОДИСКУРСЕ**

**VERBAL REPRESENTATION OF TEACHER'S IMAGE IN  
CHINESE FILM DISCOURSE**

Ю.А. Нелюбина

Челябинский государственный университет, Челябинск